

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV SECURITY

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 MAI 2008**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2007, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces états ou résumés dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables, conformément aux dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à 0,370 DT. La mise en paiement des dividendes se fera le 31 mai 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Raouf Négra en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présents à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.